



JUMELAGE DES SERVICES DECONCENTRES

Direction marocaine : DRE / DPE de ...

Direction française : DRE / DDE de ...

Rapport de la mission effectuée à ... (ville et pays) le ... (date)

N.B : Le rapport de mission doit être élaboré dans le mois qui suit chaque mission. Il doit relater notamment le travail accompli, les résultats de la mission par rapport aux résultats attendus et le travail à entreprendre par la suite.

1. Thème principal de la coopération :

.....
.....

2. Personnes concernées par la mission :

Nom et prénom	Qualité	Action / thème dont il est responsable
- ... ;	- ... ;	- ... ;
- ... ;	- ... ;	- ... ;
-	-	-

3. Objectifs de la mission :

▪ Par rapport au thème principal :

.....
.....

▪ Par rapport aux actions complémentaires prévues :

.....
.....
.....

4. Travail réalisé avant l'organisation de la mission (s'il y a lieu) :

.....
.....
.....

5. Echanges réalisés durant la mission :

Description du déroulement de la mission, des contacts entrepris et des productions au cours de la mission (résultats de la mission).

Ces résultats sont à détailler par rapport à chaque action de la mission.



- Par rapport à l'action 1 ... (dont l'intitulé est formulé en résultats à atteindre) :

.....
Description des résultats de la mission (travail accompli) avec comparaison de ces résultats avec ceux attendus et formulés dans le cahier des charges.....
.....

- Par rapport à l'action N ... (dont l'intitulé est formulé en résultats à atteindre) :

.....
Description des résultats de la mission (travail accompli) avec comparaison de ces résultats avec ceux attendus et formulés dans le cahier des charges.....
.....

- Documents Echangés :

-
-
-

6. Description du travail à entreprendre par la suite :

.....
Par rapport à chaque action, il y a lieu de décrire le travail à entreprendre par la suite avec fixation d'un échéancier précis et des responsables.....
.....

7. Evaluation de la mission :

.....
Description des apports de la mission selon les deux parties, des points forts et des faiblesses constatés (s'il y a lieu). De même, il y a lieu de dire un mot sur les difficultés et les contraintes entravant l'aboutissement des actions et des résultats escomptés dans les délais impartis Il y a lieu aussi de citer le cas échéant les actions complémentaires jugées nécessaires à développer.....
.....

8. Recommandations :

.....
.....
.....
.....
.....

*N.B : - Le rapport de mission doit être transmis aux chefs de projet dans le mois qui suit.
- Joindre copie du programme de la mission et tout autre document jugé utile.*